

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 10 juillet 2020

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Désignation délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
- Vote du Budget Primitif
- Marché des producteurs
- Questions diverses

L'an deux mille vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 06 juillet 2020

Membres en exercice : 11 ; Présents : 11 ; Nombre de votants : 11

***Etaient présents :** Mme Nathalie AUFRAND, M Jean-Pierre BATTAGLIA, Mme Odile BLANC, M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL*

***Secrétaire de séance :** M Gilles BRUN*

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour la dénomination des voies

Demande acceptée à l'unanimité

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Mr CHAMBONNET Daniel précise que le point abordé concernant les employés par rapport aux remerciements du maire quant à leur présence et à la gestion de la crise n'a pas été évoqué dans le compte rendu et demande son ajout.

Après avoir pris en compte cette modification sur le compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES :

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Mr Gilles LEBRE est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et la liste composée de Mr Jean Luc PIOLET, Mme Odile BLANC et Mr Gilles Brun sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Le Budget primitif est présenté au conseil municipal, après en avoir délibéré le budget est approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement :

Dépenses : 532 591.50 €

Recettes : 532 591.50 €

Investissement :

Dépenses : 261 708.28 €

Recettes : 261 708.28 €

4. MARCHÉ DES PRODUCTEURS :

Mr le Maire rappelle que le marché de producteurs qui aura lieu le dimanche matin à compter du 21 juin 2020 jusqu'au 20 septembre 2020 sur la place du village doit être fait en vue de la préservation du commerce de l'Arcade. De ce fait, l'autorisation de buvette sera possible à l'ouverture et à la fermeture du marché pour la saison. Sachant que du fait de la crise sanitaire, le débit de boissons ne s'est pas fait comme prévu à l'ouverture, il sera donc reporté à une date ultérieure.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de ce marché de producteurs pour la saison 2020

5. DENOMINATION DES VOIES :

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient donc au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies sont arrêtées comme suit :

N° de la voie	dénomination de la voie	nouvelle dénomination
1	Rue Paul Sabatier	
2	Impasse le Charreyrou	
3	Impasse des Jardins	
4	Passage de L'Arcade	
5	Rue Joseph Rignol	
6	Route de Comberosier	
7	Rue Cos-K	
8	Impasse Bonnet	
9	Passage de la Cure	
10	Route de Rove	
11	Route des Ollieres	
12	Route de Vernoux	
13	Rue de La Fontaine	
14	Route de Dunieres	
15	Route de Viazac	
16	Route de Boucharnoux	
17	Route de La Suche	
18		Ruelle Alcide Palix
19		Impasse du Rocher
20	Impasse Lacour	
21	Place Metoux	
22		Ruelle du passe partout
23	Chemin de Bas Praly	
24	Impasse Bas Conjols	
25	Impasse Du Haut Conjols	
26	Montée des Muriers	
27		Calade Albert Dejours 1913 - 2007
28		Calade Narvik
29	Chemin des Plaines	
30	Impasse la Vignasse	
31	Route du Moulinon	
32	Dolce Via	
33	Chemin de la Tourasse	
34	Chemin de la Grangette	
35	Impasse de Lomme	
36	Impasse Chabricoux	
37	Chemin de la Ville	
38		Ruelle des Petits Pas
39		Ruelle des Chênes Verts
40	Impasse de la Combe	
41		Route de St Sauveur de Montagut
42	Impasse Haute Crie	

43	Impasse Arnaud	
44	Impasse Coste des Brus	
45	Impasse le Buisson	
46	Impasse la Chareyre	
47	Impasse Peyre	
48	Route de Colland	
49	Impasse Prés de la Pièce	
50	Impasse l'Hubac	
51	Chemin de Champ	
52	Impasse du Col	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la dénomination des voies tel que présentée ci-dessus.

6.QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire prend la parole à propos de l'élection à la présidence de la CAPCA qui a lieu le lendemain et qu'il a l'honnêteté d'afficher son choix alors que le scrutin se tiendra à bulletins secrets.

Il explique qu'il votera pour M Arzac, le maire de CHOMERAC, et que sa position est mûrement réfléchi après avoir rencontré les deux candidats.

M Arzac représentera mieux les maires avec une équipe de toutes couleurs politique et de sans étiquette ; le maire de Chomérac a fait la preuve de sa bonne gestion.

Gilles LEBRE a mal vécu le fonctionnement de la CAPCA depuis 2ans, avec une mauvaise gestion de la CFE multipliée par trois mettant à mal nos entreprises ; et dénoncé par M Arzac ; vote du budget primitif sans vote des taxes DONC CLASH !! ; refus de prendre en compte la demande de quatre communes en début de séance sur le sujet de leur intégration dans le syndicat Crussol pays de Vernoux où par ailleurs notre commune adhère.

Il pense qu'il faut tourner la page. Il salue toute fois le travail de la présidente, dans ces conditions difficiles.

Odile Blanc et Jean Luc Piolet exprime leur désaccord profond et leur incompréhension : M Arzac est clairement identifié à droite politiquement et l'élection à la présidence sera très serrée DANS ces conditions le maire de ST MICHEL ne porte pas une voix personnelle mais celle de sa population. Celle-ci vote très majoritairement à gauche ou verts et certainement pas à droite. Il suffit de voir les résultats des présidentielles 2017 ou des européennes 2019.

Le maire doit voter pour le candidat de gauche ou éventuellement s'abstenir s'il souhaite rester apolitique.

Gilles Lebre reprend la parole, la CAPCA n'est pas une institution politique ; on ne vote pas un parti politique mais un programme, ce que demande et revendique majoritairement les maires qui la constitue ; il rappelle par ailleurs que les candidats aux élections municipales se

sont présentés sans étiquette et qu'il serait mal venu aujourd'hui d'afficher une couleur politique, nous devons prendre les meilleures propositions pour notre commune et il tient à le rappeler. Il a aussi expliqué que s'il devait suivre leur politique, politicienne, qu'il devrait s'abstenir. Il leur répond s'abstenir c'est laisser aux autres de décider à notre place ; et le rôle et la fonction de MAIRE et de prendre les décisions et les meilleures options pour sa commune, c'est pour cela que nous sommes élus.

Puis il ajoute : « Si je suis votre logique politique, Comment ferons-nous en septembre pour élire le président du syndicat Crussol pays de Vernoux étiqueté à droite !!!on ne demande plus de subventions à la Région car le conseiller régional et aussi président de notre syndicat de l'eau. »

Jean-Pierre Battaglia et Odile Blanc apportent des précisions sur la position de M Arzac qui a considéré récemment comme non illégaux des propos incitant à la haine raciale de son adjoint (procédure judiciaire en cours).

La discussion s'achève sur un constat de désaccord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45